Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 246

Artikel: La quinzaine féministe : les conseillères municipales en Angleterre. - Le

féminisme au Grand Conseil de Genève. - Encore le vote norvégien

contre la prohibition

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258916

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

DIRECTION ET RÉDACTION

ADMINISTRATION

ANNONCES

SUISSE..... Fr 5.-ETRANGER... . S. -Le Numéro.... . 0.25 Mile Emilie GOURD, Pregny

M110 Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

12 insert. 24 insert

Compte de Chèques I. 943

Fr. 45.— 80. • 80.— 160. 2 cases, La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du la janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (8 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMATRE: La quinzaine féministe: E. Gp. — Orientation professionnelle: I. Le Congrès international de Bordeaux; II. l'Assemblée annuelle de l'Association suisse de conseils d'apprentissage: D. B. — Carrières féminines: une école de « laborantines »: Dr. L. GOURFEIN-WELT. — Les femmes universitaires à Bâle: G. Montet. — De-ci, de là... — Autour de la « Saffa » : un concours d'idées : R. N. — A propos de divorce : J. F. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Carnet de la Quinzaine. — Illustrations: Miss Rathbone, conseillère municipale à Liverpool; M. Schreiber-Favre, présidente de l'Association suisse des femmes universitaires.







Miss Eleanor RATHBONE dont la récente réélection au Conseil Municipal de Liverpool a été un grand succès

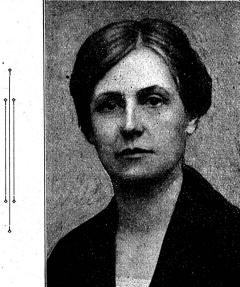
La Quinzaine féministe

Les conseillères municipales en Angleterre. — Le féminisme au Grand Conseil de Genève. — Encore le vote norvégien contre la prohibition.

Fidèle à ses habitudes, notre presse quotidienne suisse ne nous a guère donné de détails sur le résultat au point de vue féministe des élections municipales du 1er novembre en Angleterre. Force nous a donc été d'attendre l'arrivée des journaux féministes anglais, pour pouvoir à notre tour renseigner nos

Il ne semble pas d'ailleurs que ces élections aient beaucoup changé la proportion des femmes conseillères municipales. D'après le tableau que publie notre confrère The Vote, 281 femmes siégeraient maintenant dans les Conseils municipaux de 152 villes de l'Angleterre et du Pays de Galles (la statistique pour l'Ecosse donnant les chiffres de 21 femmes seulement pour 11 villes), ce qui est assurément très peu; de grandes villes, où les Conseils municipaux doivent compter un grand nombre de membres, n'ont élu que quelques femmes, 7 à Liverpool, par exemple, 10 à Manchester, 2 à Sheffield, 6 à Birmingham etc. (Rappelons que les élections municipales de cette année ne portaient pas sur Londres, où le renouvellement des Conseils a eu lieu l'an dernier.) Il est vrai que si l'on compare ces chiffres à celui des 6 femmes députées pour les sept cents et quelques membres de la Chambre des Communes, la proportion est meilleure; mais, d'autre part, les affaires communales touchant de très près aux intérêts de toutes les femmes, il y a lieu de s'étonner un peu et de regretter beaucoup qu'unavance notable ne puisse être enregistrée... Faut-il chercher une explication politique à ce fait? et se demander si, les élections municipales anglaises ayant été un succès travailliste marqué, on peut en déduire en conséquence que les femmes sont surtout conservatrices: ceci pour rassurer nos partis de droite qui, pour se préserver du féminisme, le font rimer avec bolchévisme? . . .

Si la quantité a manqué, la qualité se retrouve. Malheureusement, quelques femmes de valeur sont restées sur le carreau. telles que Mrs. Barbara Foxley à Cardiff, une femme médecin d'une rare énergie et d'une grande expérience. En revanche, Miss Eleanor Rathbone, bien connue dans nos milieux féministes internationaux qu'elle représente à la Commission de Protection de l'Enfance de la S.d.N., et l'apôtre des allocations familiales, a été réélue en triomphe, peut-on dire, à Liverpool, son élection éveillant autant d'intérêt qu'une élection parlemen-





Mme N. SCHREIBER-FAVRE Avocate, Présidente de l'Association suisse des femmes universitaires. (Voir article, page 164)

taire (le correspondant d'Angleterre d'un de nos quotidiens suisses relevait justement combien, sauf les travaillistes, les partis politiques se préoccupaient peu des élections municipales), et rassemblant les voix des travaillistes comme des libéraux, bien que Miss Rathbone se présente toujours au scrutin comme indépendante de tout parti politique. « Miss Rathbone n'est pas socialiste, mais elle a si manifestement dévoué sa vie à l'amélioration du sort de l'humanité, et a rendu des services civiques si complets, que nous opposer à sa candidature serait non seulement de la mauvaise grâce, mais de la pure folie », s'est exclamé un des dirigeants du parti travailliste de Liverpool. (Que cela est bon d'entendre pareil son de cloche au milieu des luttes sectaires de nos partis politiques continentaux! (Réd.) Et l'un des grands journaux de Liverpool ajoutait: « Cette élection peut influencer toute l'orientation de la politique municipale, et la diriger vers une attitude plus sympathique aux travailleurs sociaux. »

D'autre part, des femmes ont été élues maires à Banbury, à Margate, à West-Bromwich; une femme, Mrs. Foster Welch, a été élue « sherif » (c'est-à-dire chef de la justice pour le comté) à Southampton; et en Ecosse, Miss Robertson et Miss Snodgrass ont été élues « baillies », c'est-à-dire membre du Conseil exécutif de la ville, cette dernière à Glasgow, où elle représentera, sous l'hermine du costume féodal de rigueur, le mouve-

ment féministe écossais.

Le Grand Conseil de Genève a siégé sans interruption la semaine dernière pour mener à chef une transformation considérable de l'organisation de notre canton: la fusion de la Ville de Genève et des quatre principales communes suburbaines. Nous reviendrons en détail dans notre prochain numéro sur cet important projet, qui va être soumis au vote des électeurs masculins, mais nous tenons à relever dès aujourd'hui le fait que le suffrage des femmes n'a pas été oublié dans ces débats.

En effet, le remaniement complet de l'organisation des communes entraîne forcément l'examen à nouveau des qualifications nécessaires pour être électeur à la commune. L'Association genevoise pour le Suffrage féminin s'en est préoccupée depuis longtemps, mais a estimé plus sage de ne pas compliquer encore la bataille autour du gros problème de la fusion en y faisant introduire la notion du vote des femmes, d'autant plus que M. Rochaix, conseiller d'Etat, féministe convaincu, lui avait donné la promesse formelle que, sitôt le principe de la fusion voté, un projet sur le suffrage féminin municipal serait déposé. Seulement, la fusion de la ville de Genève et des communes surburbaines réduit très fortement l'importance des droits électoraux municipaux; et c'est pourquoi, en réponse à un amendement socialiste de M. Nicole, surgi en dernière heure, d'introduire le suffrage féminin municipal dans te projet de fusion, plusieurs de nos meilleurs partisans, venus de différents côtés de l'horizon politique (M. Martin Naef (Union de défense économique), M. Chapuisat (démocrate) et M. le conseiller d'Etat Rochaix lui-même (radical) ont répondu que discuter ainsi hâtivement les deux questions ensemble était affaiblir leur portée à l'une et à l'autre, et que le suffrage féminin avait droit à être examiné pour lui-même, en raison de son importance. Leurs déclarations parfaitement nettes, comme les applaudissements avec lesquels le Grand Conseil les a accueillies, nous paraissent un bon augure pour le progrès de notre cause dans un avenir peu éloigné.

Dans cette même session, nous avons pu entendre des paroles réconfortantes de M. le conseiller d'Etat Oltramare, prenant résolument position contre certaines propositions qui flottaient en l'air d'opérer, pour motifs d'économie, une réduction du traitement des fonctionnaires, qui pèserait plus lourdement sur les femmes que sur les hommes. « Le travail des instituteurs et des institutrices est le même, a dit en substance M. Oltramare; il n'y a donc aucune raison de frapper les femmes plus que les hommes, et on ne peut sacrifier les traitements d'une partie

du corps enseignant au bénéfice de l'autre partie. »

M. R. Hercod, directeur du Secrétariat antialcoolique international déplore, dans le dernier numéro de l'Abstinence, et ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes dans nos colonnes,

les résultats de la votation antiprohibitionniste norvégienne. La Norvège, écrit-il, est au bénéfice du suffrage féminin, et c'est pour la plupart d'entre nous un axiome que le suffrage féminin assurera la victoire de notre cause. Or, les faits ont démontré qu'en Norvège il n'en a rien été, et que le suffrage féminin n'est pas une panacée. Qu'on me comprenne bien: je suis, depuis longtemps résolument partisan du suffrage féminin qui me semble être une question de justice. Il est légitime que la femme ait le droit de participer dans la même mesure et au même titre que l'homme aux affaires du pays. Je crois aussi que la femme, souffrant tout particulièrement de l'intempérance, la femme, gardienne du foyer ruiné par l'alcool, est plus accessible que l'homme à nos arguments. Mais encore faut-il faire son éducation et ne pas croire que d'elle-même la femme verra les choses comme nous les voyons. Il y a donc là, pour tous ceux qui comptent sur la collaboration des femmes pour arriver à la victoire, le devoir de redoubler d'activité pour faire leur éducation antialcoolique, pour leur montrer qu'elles doivent être au premier rang dans la lutte contre l'alcool, et qu'il serait, de leur part, insensé et criminel de s'associer à nos adver-

Nous savons, nous aussi, que M. Hercod est un partisan de nos idées. Toutefois, nous ne partageons pas ici son point de vue de la nécessité d'une éducation antialcoolique des femmes seulement, point de vue qui est encore trop celui de la supériorité masculine. Hommes et femmes en Norvège sont exactemen! sur le même pied d'égalité, et les motifs qui ont poussé les femmes à voter contre la prohibition sont exactement les mêmes qui ont agi auprès des hommes, et notamment, une féministe bien connue, Norvégienne de naissance, nous le disait encore l'autre jour, la contrebande effrénée de l'alcool, devenue un sport pour la jeunesse, et le désir d'un remaniement complet de la situation du pays vis-à-vis de l'alcool, sur une base plus morale que celle d'une loi constamment et presque joyeusement violée. Ce n'est donc pas par ignorance, incompétence, ou lacune de compréhension antialcoolique que les femmes de Norvège ont voté: c'est en sachant parfaitement ce qu'elles faisaient et pourquoi elles le faisaient. Elles n'ont donc pas été, comme paraît le croire le rédacteur de l'Abstinence, des instruments inconscients des intéressés à la consommation de l'alcool; et si une éducation antialcoolique est nécessaire en Norvège, qu'elle se fasse tout autant auprès des hommes qu'auprès des femmes.

Orientation professionnelle

I. Le Congrès international d'orientation professionnelle féminine

(Bordeaux, 22-23 SEPTEMBRE 1926.)

C'est la première fois, sauf erreur, que la question de l'orientation professionnelle féminine était ainsi étudiée à part dans un Congrès international. Admettons dès l'abord que l'élément international y fit un peu défaut, et que le Congrès de Bordeaux fut surtout français. Néanmoins, ce fut une initiative intéressante qui prouva l'utilité de rencontres de ce genre et qui sera sans doute répétée.

En effet, bien que l'orientation professionnelle concerne évidemment l'homme comme la femme, le garçon comme la jeune fille, l'on se rend cependant facilement compte que les problèmes ne sont pas les mêmes dans les deux cas. L'orientation professionnelle de la jeune fille est plus complexe que celle du jeune homme. La jeune fille, comme le montre si bien Mme Pieczinska dans sa brochure Mariage ou célibat 1, la jeune fille doit recevoir une double préparation à la vie: une préparation féminine familiale, et une préparation professionnelle. Ce sont là des lieux communs au jour d'aujourd'hui, acceptés théoriquement par tout le monde. Mais, en pratique, il n'est guère facile de savoir comment combiner ces deux préparations. Et à côté de ce problème essentiel de l'orientation féminine, il y en a bien d'autres qui lui sont propres. Vous le

¹ Mariage ou célibat, par M^{me} Pieczinska. Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance, rue de Bourg, 33, Lausanne. Prix: 0,40 cts.